

50. Aménagement à travers les parcs nationaux, \$1,175,000.

M. le président: Le crédit 50 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

Laboratoires d'essais—

55. Fonctionnement et entretien, \$1,244,000.

M. le président: Le crédit 55 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

57a. Route transcanadienne—Paiement, nonobstant toute autre loi, jusqu'au 31 mai 1971 par le Canada, à toute province avec laquelle le Canada a conclu un accord sous le régime de la Loi sur la route transcanadienne ou de la Loi des subsides n° 5 de 1963, de contributions aux frais occasionnés à ladite province avant le 31 décembre 1970 par la construction de la route transcanadienne; provision, nonobstant toute autre loi, pour le paiement jusqu'au 31 mai 1971, aux provinces de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, de contributions égales à 90 p. 100 des frais occasionnés à chacune desdites provinces entre le 1^{er} avril 1963 et le 31 décembre 1970 par la construction de la route Transcanadienne; prescription voulant que le total de toutes les dépenses effectuées en vertu des articles 4, 5 et 6 de la Loi sur la route transcanadienne n'excèdent pas huit cent vingt-cinq millions de dollars, et autorisation au ministre des Travaux publics, avec l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure des accords avec les provinces afin de donner suite aux dispositions précédentes; montant supplémentaire requis au cours de l'année financière courante, \$18,000,000.

M. le président: Le crédit 57a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

B—Commission de la capitale nationale—

60. Fonctionnement et entretien, administration générale et intérêts sur des emprunts contractés en vue d'acquérir des biens-fonds dans la région de la capitale nationale, \$7,332,000.

M. le président: Le crédit 60 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

65. Paiement à la Caisse de la capitale nationale, \$18,400,000.

M. le président: Le crédit 65 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

65c. Paiement à la caisse de la capitale nationale, \$6,600,000.

M. le président: Le crédit 65c est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

Prêts, placements et avances—

L60. Prêts à la Commission de la Capitale nationale, en conformité de l'article 16 de la Loi sur la Capitale nationale, aux fins d'acquérir des biens-fonds dans la région de la Capitale nationale, sauf les biens-fonds acquis pour l'établissement de ce qu'on appelle communément la «ceinture de verdure», \$11,700,000.

M. le président: Le crédit L60 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

L65. Prêts à la Commission de la Capitale nationale pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, en conformité de l'article 16 de la Loi sur la Capitale nationale, aux fins d'acquérir des biens-fonds dans la région de la Capitale nationale communément désignée sous le nom de la «ceinture de verdure», \$1,900,000.

M. le président: Le crédit L65 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

M. le président: Cela met fin aux crédits du ministère des Travaux publics. Nous passerons maintenant au crédit 1^{er} du ministère du Secrétariat d'État.

SECRETARIAT D'ÉTAT

A—Ministère—

1. Administration centrale y compris une subvention de \$100,000 au Trust de l'édifice commémoratif des Pères de la Confédération, Charlottetown (Î. P.-É.), \$743,600.

M. le président: Le crédit 1 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

1a. Administration centrale—Pour étendre la portée du crédit 1^{er} du Secrétariat d'État au Budget des dépenses 1966-1967 afin d'inclure les dépenses du Comité des dépenses électorales, la subvention dont le détail apparaît dans le présent budget et pour prévoir un montant supplémentaire de \$256,750.

M. le président: Le crédit 1a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

3c. Subvention spéciale accordée au Trust de l'édifice commémoratif des Pères de la Confédération, Charlottetown (Î. P.-É.), \$100,000.

M. le président: Le crédit 3c est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

5. Service des corporations, \$197,500.

M. le président: Le crédit 5 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)